



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2017

Reçu en préfecture le 28/07/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 083-218300036-20170725-CM2017048-DE

Délibération N° 2017-048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel, située avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, 83111 AMPUS, (transfert temporaire accordé sur autorisation de Monsieur le Procureur de Draguignan), sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO.

Excusées : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absents : Laurence COLLADO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire avec l'entreprise ELRES (ELIOR) arrive à son terme le 31/08/2017.

Le marché n° 2017-002 « Fourniture et livraison de repas en liaison froide » dans le cadre d'un Marché A Procédure Adaptée (M.A.P.A.) a été lancé le 11 mai 2017 et 2 candidats ont répondu à l'appel d'offre.

Le Maire propose de retenir la société ELRES conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 11 juillet 2017.

ELRES à présenter une offre avec les prix suivants :

- 3,24 € HT soit 3,42 € TTC (TVA à 5,5%) par repas livré pour les enfants ;
- 3,36 € HT soit 3,54 € TTC (TVA à 5,5%) par repas livré pour les adultes.

Le Maire précise que la durée d'exécution du marché est de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier le nouveau marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à la société ELRES pour un montant de 3,24 € HT soit 3,42 € TTC par repas enfant et de 3,36 € HT soit 3,54 € TTC par repas adultes à compter du 01 septembre 2017,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce marché,
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits à chaque budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

